

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

## MISE EN DEMEURE N°01

- En application des dispositions et conditions fixées par le décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- En exécution des dispositions du contrat N° 08/2022 des 19/09/2022 portants Etude d'Adaptation et Réalisation d'une Mise à Niveau et Extension du Dépôt de Carburants à Boufarik/Blida/1°RM, le Directeur de Projets de Réalisation des Infrastructures de Carburants/DCIM, met en demeure publié la « **EURL BST BESTAOUI FOUAD** », pour :
  - Manque moyen humain et matériaux de construction nécessaires sur chantier ;
  - Cadence de réalisation des travaux très faible malgré les orientations et les recommandations transmis à l'entreprise.

A cet effet l'entreprise et dans l'obligation d'honorer ces obligations contractuelles dans un délai de huitaine (08 jours) à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.

Dans le cas de non-respect de cette mise en demeure dans les délais cités supra toutes les mesures répressives prévues dans les lois en vigueur seront appliquées.